Extrait de la Revue hist. biogr. litter. et bibliogr. de l'Amérique Manchoise
1886

Jean Nicolet

(de Cherbourg)

Interprète-voyageur au Canada

1618-1642

par Henri Joran

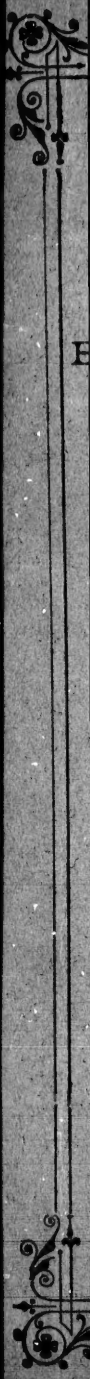

3e Année — 1re Livraison — Janvier 1886.

REVUE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE DE L'AMATEUR MANCHOIS

Directeur: L. MAHAUT

CONTENANT :

Biographies d'auteurs anciens et modernes — Notes bibliographiques
Nouveautés d'ouvrages — Causerie de petites nouvelles intéressant les bibliophiles
Desiderata
Annonces de librairies — Vente d'objets d'arts et d'antiquités
Catalogue à prix marqués de livres, vignettes, portraits, cartes et plans,
Anciens et modernes

Le tout relatif au Département de la Manche

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE 32 PAGES

4 fr. PAR AN

BRICQUEBEC

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, L. MAHAUT, PLACE DES BUTTES ET RUE DE VALOGNES

1886

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos Abonnés de prendre bonne note qu'à l'avenir, l'année expirée, la Revue sera continuée à leur être adressée et, que de ce chef, les considérant comme réabonnés, nous nous autoriserons à leur présenter notre note, huit jours après l'expédition du premier numéro.

On est prié de nous faire connaître la décision contraire par le renvoi immédiat de ce premier numéro.

—

A NOS ABONNÉS ET CORRESPONDANTS.

—

Nous remercions encore bien vivement toutes les personnes qui nous favorisent de leurs précieux renseignements et de leurs communications et nous les supplions aussi d'engager leurs amis à nous apporter l'appui de leur collaboration.

Prière d'éviter dans les articles tout ce qui pourrait leur donner un caractère essentiellement religieux ou politique.

JEAN NICOLET

(DE CHERBOURG)

INTERPRÈTE - VOYAGEUR AU CANADA

1618-1642

PAR

Henri JOUAN

Capitaine de Vaisseau en retraite

Depuis quelque temps on s'occupe beaucoup, en France, du Canada auquel, il faut bien l'avouer, on ne pensait guère, lorsque récemment des voyageurs, des publicistes éminents nous ont rappelé que, par delà de l'Atlantique, il y a un pays qui s'est appelé la « Nouvelle France », où vit une population d'origine française qui, tout en acceptant des faits accomplis sur lesquels il n'y a pas à revenir, conserve, malgré une séparation plus que séculaire, un culte filial pour la mère-patrie, gardant la foi de ses pères et parlant leur langue qu'elle tient à honneur de maintenir pure de tout mélange avec la langue des maîtres que le sort des armes lui a imposés. Grâce à leur énergie, à leur persévérance, à leur entente entre eux, les descendants des Français au Canada ont conservé à peu près intactes leurs institutions primitives; ils prennent une part active à l'administration et au gouvernement du pays; leur langue est sur le même pied que l'anglais dans les assemblées délibérantes; en un mot, ils se sont fait largement leur place, ce qu'il fallait bien, du reste, accorder à leur nombre, à leur vitalité qui s'est affirmée par un accroissement prodigieux. En 1763, lors de la cession du Canada à l'Angleterre, il y avait soixante mille Français: aujourd'hui les Franco-Canadiens sont près de trois millions!

F 5061.1
N5
J6

31535

La plupart de nos grands journaux publiaient tout récemment des lettres à eux adressées par des publicistes, des négociants, des ingénieurs, etc., etc., faisant partie de la délégation française amenée par le curé Labelle, l'homme peut-être le plus populaire du Canada où le clergé catholique, recruté dans la population d'origine française, exerce la plus grande influence, afin de constater *de visu* les ressources variées qu'offre ce pays, et d'étudier les moyens d'établir, entre lui et la France, un courant direct d'affaires profitable à l'une et à l'autre. Les visiteurs sont unanimes à déclarer que la réception faite à «nos gens de France», comme on nous appelle encore là-bas, a dépassé tout ce qu'ils auraient pu imaginer; l'un d'eux va même jusqu'à dire qu'il n'ose pas raconter toutes les prévenances dont ils ont été l'objet, parce qu'on ne le croirait pas! Ce ne sont que récits de fêtes de toute sorte, avec discours de bienvenue, excursions pittoresques, entrées triomphales, au son des cloches, dans les villes pavoisées de drapeaux tricolores, parmi lesquels se montrent, çà et là, quelques vieux étendards fleurdelysés, conservés pieusement comme des reliques. Le clergé en habits d'autel, conduit par ses hauts dignitaires, vient recevoir nos compatriotes à la porte des églises où le Saint-Sacrement est exposé, et qui sont parées comme pour les plus grandes fêtes du catholicisme. — Il n'est que juste d'ajouter que l'accueil que leur ont fait les Anglais n'a été ni moins chaleureux, ni moins cordial.

Les diverses provinces de la France ont concouru, plus ou moins, à la formation de la population française du Canada, mais c'étaient celles de l'Ouest et du Nord-Ouest qui fournissaient le plus d'émigrants, surtout la Normandie dont l'influence se reconnaît aujourd'hui dans le langage où l'on retrouve certaines tournures de phrases, certaines acceptions de mots, encore en usage dans notre province. Quand on parcourt les « Annuaires » des villes du Canada, on y voit tous nos vieux noms de famille. Les employés de la Compagnie, qui s'était formée durant l'hiver de 1613 à 1614, venaient presque tous de Normandie. Le personnel des navires était fourni par les ports de Rouen, Honfleur, Fécamp, *Cherbourg*, le Havre, Dieppe et Caen; ces villes furent les pépinières d'où sortirent les interprètes les plus utiles (1).

Pour former ces interprètres, dont le besoin s'était fait sentir dès le commencement de la colonisation; on prenait des jeunes gens, quelquefois des adolescents, qu'on envoyait vivre pendant quelques années au milieu des « Sauvages », comme on appelait indistinctement les indigènes, pour apprendre leurs langues et s'initier à leurs coutumes. Quelques-uns de ces interprètes étaient des sujets d'élite, beaucoup plus instruits que la généralité des colons; c'était dans leurs rangs que

(1) Benjamin Sulte. *Les Interprètes du temps de Champlain*; « Mémoires de la Société Royale du Canada, t. 1er, 1883. »

Champlain choisissait des agents pour explorer les régions inconnues et conclure des traités avec les nations sauvages.

Parmi ces « interprètes-voyageurs », il en est un, JEAN NICOLET, qui tient une belle place dans l'histoire du Canada, tout à fait à son commencement, et dont les habitants de Cherbourg auraient le droit d'être fiers, les plus fortes présomptions — ainsi que je l'exposerai tout-à-l'heure — leur permettant de le revendiquer comme un enfant de leur cité, ou au moins de ses environs, et pourtant j'ai bien peur qu'il ne soit, aujourd'hui, inconnu du plus grand nombre d'entre eux. Y en a-t-il beaucoup qui aient lu l'extrait de la *Relation de la Nouvelle-France de 1643* (1), donné par M. P. Margry dans le Tôme Ier de ses consciencieuses études sur les « Découvertes et Etablissements des Français dans l'Ouest et le Sud de l'Amérique Septentrionale » (2), dans lequel sont rapportés les traits saillants de sa vie et sa fin tragiques ? Si Nicolet est oublié chez nous, il n'en est pas de même au Canada où son nom est rappelé sans cesse à la génération présente par la Seigneurie et le Comté de Nicolet, le lac Nicolet, la rivière Nicolet, la jolie ville de Nicolet, en pleine voie de prospérité, qui, au 1er janvier de cette année, comptait 7364 habitants, et dans laquelle est le séminaire Nicolet, un des premiers collèges du Nouveau-Monde. Tout récemment, un Décret du Pape coupait en deux le Diocèse des Trois-Rivières, et l'une des sections devenait le nouveau Diocèse de Nicolet, dont le titulaire prenait possession en juillet dernier. « Si le Canada était entré dans l'ère des statues, il y a beau temps que Jean Nicolet aurait son bronze dans la ville de Nicolet, » m'écrivait un publiciste Canadien, M. Benjamin Sulte (3), qui s'est beaucoup occupé de notre compatriote. Il n'y a pas qu'au Canada qu'on s'intéresse à lui : en 1881, un citoyen des Etats-Unis, M. C. W. Butterrfield, de Madison (Wisconsin), a écrit un livre (4) à la mémoire de l'explorateur qui, le premier, a montré le chemin des vastes territoires aujourd'hui devenus les Etats d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Michigan et de Wisconsin, de celui qu'il appelle « le brave Normand », « l'explorateur indomptable » » le courageux Français » (*galllant Norman, indomitable explorer, most courageous Frenchman*). — Peut-être mes concitoyens trouveront-ils quelque intérêt à la lecture des quelques pages suivantes qu'à mon tour je consacre à Nicolet afin de le leur faire connaître, pages qui résument ce que m'ont appris les publications auxquelles je viens de

(1) Pendant une période de quarante ans, à partir de 1632, les Jésuites du Canada tinrent régulièrement leurs Supérieurs de France au courant de tout ce qui concernait le pays; l'ensemble de leurs rapports constitue les *Relations*.

(2) 1879. Paris, Maisonneuve.

(3) Actuellement Président de la Section française de la Société Royale du Canada.

(4) *History of the Discovery of the North-West by John Nicolet in 1634, with a sketch of his life.* Cincinnati Ohio, 1881

faire allusion, et les renseignements qui m'ont été gracieusement fournis par leurs auteurs.

Jean Nicolet pouvait avoir vingt ans lorsqu'il arriva au Canada en 1618. Les historiens canadiens le font naître vers 1598 à Cherbourg. *La preuve positive de cette dernière assertion fait défaut ;* du moins, je n'ai pu obtenir encore du Canada aucun renseignement permettant d'établir le lieu de sa naissance d'une manière irréfutable, mais il y a de s fortes présomptions pour qu'il fût de Cherbourg ou des environs. D'après son contrat de mariage, passé à Québec en 1637 (1), il était fils de Thomas Nicolet, *messager ordinaire de Cherbourg à Paris*, et de Marguerite Delamer, deux noms de famille encore très communs à Cherbourg et aux environs (2), et qu'on retrouve très fréquemment dans les plus vieux titres qu'on ait conservés. Rien d'étonnant quand un Nicolet, né dans le pays, aurait été messager entre Cherbourg et Paris, et qu'un de ses enfants, élevé dans une ville maritime, se fût expatrié pour aller chercher fortune aux pays d'outre-mer.

Sur ces présomptions, M. P. Margry (qui avait eu connaissance à Paris d'une copie dudit contrat de mariage) avait, dès 1858, demandé des renseignements à la mairie de Cherbourg qui lui donna ceux qui suivent, relevés sur les registres de catholicité de l'église Sainte-Trinité, déposés à l'Hôtel-de-Ville en 1792 :

3 décembre 1604 : naissance de Roulland Nicollet, fils de Thomas Nicollet ;

27 octobre 1605 : naissance de Thomas Nicollet, fils de Thomas Nicollet ;

15 décembre 1611 : naissance de Perrette, fille de Thomas Nicollet ;

13 août 1656 : décès de Jeanne Nicollet, fille de feu Thomas ;

14 décembre 1605 : naissance de Marguerite Delamer (peut-être une cousine germaine de Jean, mais, en tout cas, pas sa mère ; la date s'y oppose).

Ainsi qu'on peut le voir, dans tout cela il n'est nullement question de Jean.

Dans les derniers mois de 1882, je repris ces recherches à la demande de M. P. Margry, commençant par compulser les vieux registres de catholicité de Cherbourg qui remontent au 12 juin 1549, mais sans succès : rien sur la naissance de Thomas Nicollet et de Marguerite Delamer, sur leur mariage, sur leur décès, sur la naissance d'un fils nommé Jean. Jusqu'à la fin de 1605, ces registres ne donnent que les *naissances*, et, de plus, il y a une lacune de dix-huit ans, de 1572 à 1591. Les *mariages* et les *décès* ne sont enregistrés qu'à

(1) V. plus loin *note A*.

(2) Les *Nicollet* de Cherbourg et des environs écrivent le plus ordinairement leur nom par deux *l*; dans les *Relations* du Canada, on trouve indistinctement *Nicollet*, *Nicolet*, pour le nom de l'explorateur. C'est cette dernière orthographe qui a prévalu au Canada et qu'en conséquence j'ai adoptée.

partir de 1610, avec une lacune de 1620 à Pâques 1628 (1). Par ailleurs, ces vieux registres sont bien incomplets; les enregistrements des naissances ne donnent que les noms et prénoms (ordinairement un seul prénom) du nouveau-né, du père, du parrain et de la marraine: il n'est pas question de la mère. Les enregistrements des mariages ne mentionnent que les noms et prénoms des conjoints et de leurs pères. Dans les listes des décès, on ne trouve que le nom et les prénoms du père, et encore pas toujours. Les registres tenus par M. Groult, curé de Cherbourg, de 1628 à 1668, et entièrement écrits de sa main, mentionnent les baptêmes, les mariages et les enterrements faits à Cherbourg, tant à l'église Sainte-Trinité qu'à la chapelle du château, mais rien ne dit positivement qu'avant 1628, le clergé de cette chapelle n'était pas seul chargé de tenir note des individus qui y étaient baptisés, mariés, enterrés. Peut-être cela a-t-il été le cas de Thomas Nicollet, de Marguerite Delamer et de leur fils Jean? On ne peut rien affirmer, rien nier à cet endroit, les registres de la chapelle du château, démoli en 1689, n'existant plus depuis longtemps.

J'ai fait également des recherches pour retrouver le contrat de mariage de Thomas Nicollet et de Marguerite Delamer, et, pour cela, j'ai bien feuilleté de 3 à 4,000 actes notariés divers, mis, avec la plus grande obligeance, à ma disposition, par Me Druet, notaire à Cherbourg, actes passés, de 1580 à 1603, par devant Me Philippe Delamer, tabellion royal et son collègue, Me François Landrin. J'ai bien trouvé de nombreux contrats de mariage, mais pas celui que je cherchais, quoique ce fût dans cet intervalle de 1580 à 1603, qu'il y avait le plus de chances de le retrouver. Je dirai même que dans tous ces actes où les Nicollet abondent, je n'ai vu figurer qu'une seule fois (10 mai 1593) un « Thomas Nicollet, bourgeois de Cherbourg », mais il faut remarquer qu'à cette époque-là, il y avait à Cherbourg d'autres notaires que Me Philippe Delamer, dont les minutes ont été dispersées ou perdues, et rien ne dit que le contrat en question n'ait pas été dressé par l'un d'eux.

Les historiens canadiens, ai-je dit précédemment, font naître Jean Nicolet à Cherbourg, probablement sur la déclaration qu'il avait faite en arrivant au Canada « qu'il venait de Cherbourg, » «qu'il était de Cherbourg, » mais cette déclaration précisait-elle qu'il était né dans la ville même, ou bien, en disant « qu'il était de Cherbourg, » ville déjà très connue en ce temps-là dans le monde maritime et colonial, ne fixait-il pas mieux les idées de ceux auxquels il s'adressait que s'il leur avait donné, pour le nom du lieu de sa naissance, le nom d'une petite localité tout à fait inconnue? Cette supposition n'a rien, il me semble, de trop hardi, car nous voyons faire la même chose tous les

(1) Ainsi qu'il ressort du contrat de mariage de Jean, passé en 1637, son père était déjà mort à cette dernière date.

jours. Cela m'engagea à faire des recherches dans les environs, principalement à Hainneville, à 5 kilomètres de Cherbourg, où, sur 1050 habitants, on compte trente-sept chefs de famille du nom de Nicollet. J'avais, en outre, entendu parler de vieilles lettres existant encore dans cette commune, lettres écrites, il y avait bien longtemps, par un individu parti au-delà des mers. Je ne fus pas plus heureux à Hainneville qu'à Cherbourg; les registres de l'Etat-Civil ne remontent qu'à 1660, et au milieu des nombreux Nicollet et des Delamer, qui y figurent, je ne trouvai rien ayant rapport à Jean ou à ses parents. Les différents Nicollet — surtout les plus âgés — que j'interrogeai, ne m'en apprirent pas davantage (1).

Dans d'autres communes, mes démarches n'eurent pas plus de succès; ainsi, jusqu'à présent, rien ne dit positivement que Jean Nicolet est né à Cherbourg ou aux environs; il n'y a que des présomptions, mais, en attendant qu'un chercheur plus heureux, ou plus habile, ait trouvé des preuves certaines, ces présomptions ne peuvent-elles pas, ne doivent-elles pas même, être regardées comme équivalant à une certitude?

Nicolet arriva, ai-je dit, en 1618, au Canada où « son humeur et « son excellente mémoire firent espérer quelque chose de bon de « lui (2). » — C'était un garçon plein d'entrain, entreprenant, et en même temps profondément religieux. On l'envoya de bonne heure

(1) J'avais eu pourtant un moment d'espoir. Quand je parlai des vieilles lettres on me raconta une histoire qui avait mis tout Hainneville en émoi, il y a près de quarante ans. Dans ce temps-là, on avait appris la découverte, dans l'étude d'un notaire de Laval, d'un testament laissé par un Nicollet parti du pays depuis bien longtemps : il s'agissait d'un héritage de 18 millions qui n'avait pas été réclamé. Ce Nicollet avait-il quelques attaches avec le Canadien? Quelques anecdotes qu'on m'avait racontées à Cherbourg auraient pu me le faire croire, mais c'était une erreur. Une délégation des Nicollet de Hainneville s'était rendue à Laval et à Rennes. Un des délégués demeurait à Cherbourg: on me mit en rapport avec lui, et il me raconta qu'en effet, il y avait un testament et un héritage important à recueillir, mais qu'ils avaient bien été obligés de reconnaître qu'ils n'avaient rien à y voir; le testateur s'appelait *Le Nicollais* et était originaire d'un autre pays. J'ignorais la chose quand je me présentai à Hainneville; mes questions firent subitement revivre cette vieille histoire, en même temps qu'elles excitaient à mon endroit une méfiance qu'on ne se donnait guère la peine de dissimuler. Evidemment je venais pour les millions : J'avais beau protester que c'était la première fois que j'en entendais parler, on ne me croyait pas; j'en savais bien plus long que je ne voulais en dire; j'étais tout simplement un intrigant, un captateur de succession ! Quelques-uns essayèrent de m'amadouer en me faisant remarquer qu'ils avaient été les premiers à me renseigner, qu'il était juste, par suite, que je leur fisse leur part. D'autres plus sceptiques, mais bienveillants, se contentaient de me considérer comme un « *innocent* », — traduisez par « imbécile », « idiot », — et, en effet, un individu s'en allant de porte en porte, par une pluvieuse journée de novembre, pataugeant dans des chemins défoncés et dans des cours à fumier, pour s'enquérir d'un brave homme mort depuis 240 ans, ne pouvait être dans son bon sens.

(2) *Relation de la Nouvelle-France*, 1643.

(probablement vers 1620) à cent lieues de Québec, chez les Algonquins de l'Ile des Allumettes, sur la rivière Ottawa que Champlain avait remontée en 1615, pour apprendre leur langue qui était d'un usage général dans l'ouest et sur la rive nord du Saint-Laurent. Il demeura pendant deux ans, sans voir un seul européen, parmi ces sauvages, vivant entièrement de leur vie, « accompagnant toujours les barbares « dans leurs courses et voyages avec des fatigues qui ne sont imagi- « nables qu'à ceux qui les ont veües, il passa plusieurs fois sept et « huit jours sans rien manger. Il fut sept semaines entières sans « autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois (1) ». Vers 1622, il allait à la tête de 400 de ces Algonquins, négocier la paix avec les Iroquois, et réussissait complétement dans cette entreprise. Plus tard, il se rendit chez les Nipissirniens, ou Algonquins du lac Nipissing, à cinquante lieues plus loin vers le nord-ouest, avec lesquels il demeura pendant huit ou neuf ans, devenant pour ainsi dire, un des leurs, adopté par la nation, prenant place à leurs conseils très fréquents, « ayant sa cabane à part, faisant sa pêche et sa traite (2). »

Pendant cette longue résidence chez les Nipissiriniens, Nicolet fit-il quelques apparitions à Québec? C'est ce qu'on ne saurait dire, mais il est plus que probable qu'il ne les quitta pas pendant que les Anglais occupèrent cette ville, de 1629 à 1632, et plus que probable aussi que lui, et quelques autres Français qui se trouvaient dans le même cas, mettaient tout en œuvre pour nuire aux envahisseurs dans l'esprit des sauvages (3). Au retour des Français à Québec, il y fut rappelé pour y être employé comme Commis et Interprète de la Compagnie des Cent-Associés. Il aurait, du reste, paraît-il, demandé son rappel, inquiet pour le salut de son âme — J'ai dit qu'il avait des sentiments religieux très prononcés — dans un district éloigné où il n'y avait pas de missionnaires (4). Sans doute aussi que Champlain, qui avait repris le gouvernement de la colonie après le départ des Anglais, était bien aise de le revoir pour conférer avec lui sur un projet qu'il méditait, et que Nicolet, plus que tout autre, lui paraissait capable d'exécuter, grâce à son habitude de la vie des sauvages et de l'influence qu'il exerçait très vite sur eux (5).

Champlain avait remonté une partie de la rivière Ottawa et visité le rivage de la Baie Georgienne, dans l'angle nord-est du lac Huron, mais ses notions sur la région des Grands Lacs étaient encore très

(1) *Relation* de 1643.
(2) *Relation* de 1643.
(3) Benjamin Sulte. *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, Ottawa ,1876.
(4) « Il (Nicolet)... ne s'en est retiré que pour mettre son salut en asseurance dans l'vsage des Sacremens, faute desquels il y a grande risque pour l'âme, parmi les Sauuages. » *Relation* de 1636.
(5) « .... lesquels (les Sauvages) il sçavoit manier et tourner où il vouloit d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil. » *Relation* de 1643.

vagues, presque nulles, en 1634. Les lacs Erié, Michigan, Supérieur, lui étaient inconnus; il avait entendu parler de la chûte du Niagara, mais pour lui ce n'était pas autre chose qu'un *rapide* ordinaire. Cependant il avait ouï dire que du côté de l'ouest, à 400 lieues de distance, plus ou moins, vivait une nation qui avait demeuré autrefois au voisinage d'une mer éloignée, et qui, pour cette raison, était appelée par les Algonquins la « Nation des Gens de Mer ». On racontait encore que ces Gens de Mer commerçaient avec des individus habitant encore plus loin vers l'ouest, et qui venaient chez eux en traversant une vaste étendue d'eau sur de grands canots de bois, et non d'écorce, et qui, par leur défaut de barbe, leurs têtes rasées, leurs costumes, etc., etc., semblaient se rapprocher beaucoup des Tartares ou des Chinois. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté — on est toujours porté à croire ce qu'on désire! — il était facile de voir, dans cette vaste étendue d'eau, la mer qui sépare l'Amérique de l'Asie, le Pacifique-Nord, et, dans les voyageurs, des Chinois ou des Japonais. C'était l'opinion de Champlain, des missionnaires et des colons les mieux informés, qu'en poussant vers l'ouest, il était relativement aisé de trouver, pour aller en Chine, un chemin plus court en traversant l'Amérique que le chemin ordinairement suivi, faisant le tour du cap de Bonne-Espérance. Depuis le temps de Jacques Cartier cette idée hantait les esprits; on s'illusionnait sur la largeur réelle du continent américain; on croyait qu'il suffirait de s'enfoncer de 2 ou 300 lieues dans les terres pour rencontrer, sinon l'Océan Pacifique, au moins une baie ou quelque grand fleuve y aboutissant.

Nicolet, pendant son long séjour au lac Nipissing, avait dû entendre faire les mêmes récits, les Nipissiriniens allant, paraît-il, chaque année en traite chez une nation éloignée d'eux de cinq à six semaines de marche, et qui passait pour commercer avec des gens demeurant plus loin et venant par mer sur de grands canots de bois (1). Sa curiosité ne devait pas être moins excitée que celle de Champlain, et il est à supposer qu'ils avaient parlé ensemble du problème à résoudre, — la reconnaissance du chemin direct vers la Chine, — et nul mieux que Nicolet ne paraissait capable de tirer la chose au clair.

Le 1er juillet 1634, deux convois de canots partaient de Québec, remontant le Saint-Laurent, l'un pour bâtir un fort à l'endroit où est aujourd'hui la ville des Trois-Rivières, l'autre, sous la direction du P. de Brébœuf, pour explorer les « pays d'en haut » — aujourd'hui la province canadienne d'Ontario — en remontant la rivière Ottawa. Nicolet faisait partie du second convoi, et pendant que les deux expéditions étaient réunies aux Trois-Rivières, il contribua, en travaillant de ses mains à mettre en place des palissades (2), à la fondation de la

(1) Benj. Sulte (d'après le F. Sagard, 1625). *Mélanges d'Hist. et de Litt.*, 1876.
(2) C. W. Butterrfield, *loc. cit.*

ville où il devait passer les dernières années de sa vie. L'île des Allumettes fut atteinte après mille souffrances endurées par les voyageurs inaccoutumés à la vie des bois, et, en outre, mal accueillis pendant la route par les indigènes, mais ce n'était pas un obstacle pour un *coureur des bois*, un demi-sauvage tel que Nicolet (1). Laissant le P. de Brebœuf à l'île des Allumettes, il se rendit d'abord chez ses anciens amis du lac Nipissing pour préparer son voyage. Ensuite, descendant la Rivière française, qui sort du lac Nipissing et se décharge dans la baie Georgienne (partie nord-est du lac Huron), il visite les Hurons habitant ces territoires, auprès desquels, très probablement, il venait accomplir une mission de la part de Champlain. A partir de là, il s'élance vers l'inconnu avec sept sauvages Hurons pour tout équipage, dans un frêle canot d'écorce, le précurseur des nombreux steamers et autres navires qui aujourd'hui sillonnent les Grands Lacs en tous sens, pour toute escorte dans une région où maintenant des chemins de fer s'entre-croisent de tous côtés, où s'élèvent des établissements agricoles et industriels, des villes populeuses, mais qui alors était le domaine exclusif de tribus de Peaux-Rouges dont on ne savait ni le nombre ni les noms, où le voyageur ne pouvait compter que sur sa chasse ou sa pêche pour sa subsistance de chaque jour. Il débute par longer la rive nord du lac Huron, pousse, en suivant le détroit qui mène au lac Supérieur, jusqu'à l'endroit appelé depuis « le Sault-Sainte-Marie » où il séjourne pendant quelque temps pour faire reposer son monde, puis, franchissant le détroit de Mackinaw, il entre dans le lac Michigan ; remontant un grand enfoncement dans sa partie nord-ouest, la « baie Verte », il arrive chez les Ménémonis, à l'embouchure de la rivière du même nom, peu éloignée des « Gens de Mer », plus connus par la suite sous le nom de « Winnebagoes (2) », qui étaient le principal objectif de son expédition, et chez lesquels il pénètre en remontant la Rivière aux Renards. Je laisserai parler ici la *Relation* de 1643 ; il me semble qu'on saisira mieux le voyageur sur le vif :

« Pendant qu'il exerçoit cette charge (commis-interprète) il fut dé-
« légué pour faire un voyage en la nation appelée Gens de Mer, et

(1) « Iean Nicolet, en son voyage qu'il fit avec nous iusques à l'Isle souffrit aussi « tous les trauaux d'vn des plus robustes Sauuages». Brébœuf, *Relation* de 1635.

(2) Plus correctement « Ouinipigou », du mot *Ouinipeg* par lequel les Algonquins désignaient « l'eau sentant mauvais », et qu'ils appliquaient à l'eau salée. « Ouinipigou », pour les Algonquins signifiait les « Gens de l'eau salée », autrement dit les « Gens de la Mer ». Dans les *Relations* et ailleurs, les Winnebagoes sont fréquemment appelés « la Nation des Puans »; et la Baie-Verte *(Green-Bay* des cartes américaines), au fond de laquelle ils demeuraient, la « Baie des Puans ; » cela venait de ce que les Français, ne tenant pas compte de l'extension donnée au mot *Ouinipeg*, avaient traduit *Ouinipigou* par la « Nation de l'eau Puante », ou plutôt par la « Nation des Puans ». L'auteur de la *Relation* de 1640 s'élève contre cette interprétation ; selon lui, cette tribu ne doit pas être appelée autrement que la « Nation de la Mer ». (C. W. Butterrfield, *loc. cit.*).

« traiter la paix avec eux et avec les Hurons dont ils sont esloignez, « tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues. Il s'embarqua au « pays des Hurons avec sept sauvages; ils passèrent par quantité de « petites nations, en allant et en revenant; lorsqu'ils y arrivoient, ils « fichoient deux bastons en terre auxquels ils pendoient des présens « afin d'oster à ces peuples la pensée de les prendre pour enemis, et « de les massacrer. A deux journées de cette nation, il envoya un de « ses sauvages porter la nouvelle de la paix, laquelle fut bien receüe « nommément quand on entendit que c'estoit un Européen qui portoit « la parole. On depescha plusieurs jeunes gens pour aller au devant « du Manitouiriniou, c'est-à-dire de l'homme merveilleux; on vient, « on le conduit, on porte tout son bagage; il estoit revêtu d'une « grande robe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et « d'oiseaux de diverses couleurs. Sitost qu'on l'aperceut toutes les « femmes et enfants s'enfuirent, voyant un homme porter le tonnerre « dans ses deux mains. C'est ainsy quils nommoient deux pistolets « qu'il tenoit. La nouvelle de sa venue s'espandit incontinent aux « lieux circonvoisins; il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille « hommes. Chacun des principaux fit son festin, en l'un desquelz on « servit au moins six vingtz castors, la paix fut conclue.... »

Le costume chinois que portait Nicolet lors de sa première entrevue avec les Gens de Mer indique qu'il s'attendait à voir venir à lui quelque Mandarin auquel la renommée aurait annoncé son arrivée; comme on le sut plus tard, les prétendus asiatiques n'étaient autres que les Peaux-Rouges connus depuis sous les noms de Dakotas et de Sioux.

Nicolet était arrivé à quelque chose comme 400 lieues de Québec; c'est alors qu'il eut connaissance du Mississipi, sinon de *visu*, au moins par ouï-dire. Franchissant le *portage* qui sépare la Rivière aux Renards de la Rivière Wisconsin, et descendant le cours de cette dernière, a-t-il poussé jusqu'à son confluent avec le Mississipi, étant ainsi le premier Français à saluer la « Grande-Eau (1) » ? Ou bien, lorsque de retour à Québec, il affirmait que s'il eût vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve, il aurait trouvé la mer (2), ce grand fleuve dont il parlait, était-il le Mississipi, ou simplement la Rivière Wisconsin, dont le cours l'aurait conduit au Mississipi? Sous l'influence d'idées préconçues, ne prenait-il pas ce qu'on lui désignait sous le nom de la « Grande-Eau » pour l'Océan Pacifique, ou au moins pour un grand cours d'eau qui s'y déchargeait (3)? Les Winnebagoës parlaient

(1) La traduction *légendaire* de « Mississipi » par le « Père des Eaux » est erronée; la vraie signification est la « Grande Eau », la « Grande Rivière », des mots Algonquins *Missi*, « grand », *Sepe*, « eau, rivière ». (C. W. Butterrfield, *loc. cit.*).

(2) *Relation* de 1640.

(3) Pendant longtemps on a cru que le Mississipi avait son embouchure dans l'Océan Pacifique; le contraire n'a été reconnu qu'en 1682 par les explorations de Cavelier de La Salle, et même il fallut encore attendre dix-sept ans pour que,

un langage différant radicalement du langage des Algonquins et des Hurons : était-il certain d'avoir bien compris ses interlocuteurs? Il y a ici des points douteux dont la discussion m'entraînerait trop au-delà des limites que je me suis tracées (1); cependant on peut se demander pourquoi Nicolet, quand il ne se croyait qu'à trois journées de la mer, n'est pas allé vérifier le fait; était-ce parce qu'il en était tellement convaincu qu'il jugeait cette vérification inutile?

Toutefois, il paraît bien certain qu'il ne borna pas son voyage à la Rivière aux Renards et à la Rivière Wisconsin, mais qu'il pénétra au sud sur le territoire habité par les Illinois. Les Relations écrites après 1636 par les PP. Lejeune et Vincent contiennent, en effet, de nombreux renseignements, provenant de Nicolet, sur le pays et les peuples du sud-ouest du lac Michigan : il était le premier Français qui eût pénétré aussi loin dans cette direction (2).

Revenant sur ses pas, il rentrait à Québec au commencement de l'automne de 1635, avec un riche butin d'observations de toute sorte, ayant conquis à l'influence française, rien que par des moyens pacifiques, de nombreuses populations inconnues auparavant. Il est probable qu'il n'eût pas borné là ses courses aventureuses, mais la mort de Champlain, arrivée peu après son retour, suspendit pendant quelque temps ces sortes d'entreprises. Nicolet fut alors placé, dans sa charge de Commis et Interprète, au poste des Trois-Rivières, le plus turbulent et le moins sûr du pays, s'acquittant de son emploi « avec une satis- « faction grande des François et des sauvages desquelz il estoit éga- « lement et uniquement aymé (3) ». Deux ans plus tard, au mois d'octobre 1637, il épousait à Québec une filleule de Champlain, Marguerite, fille de Guillaume Couillard qui y était arrivé en 1613 comme charpentier-calfat, puis s'était fait agriculteur (4). Ce nom, Couillard, commun dans le département de la Manche, porterait bien à croire qu'il était originaire de notre pays.

Nicolet possédait avec son beau-frère Olivier Le Tardif, Commis Général de la Compagnie, une terre que traversait le ruisseau de

Lemoyne d'Iberville trouvant par mer l'embouchure du fleuve, la question fût bien fixée. (Benj. Suite ; *loc. cit.*).

(1) Voir Benj, Sulte ; *Mélanges d'Hist. et de Litt.*, 1876, et C. W. Butterrfield, *loc cit.*

(2) Benjamin Sulte. *Mélanges d'Hist. et de Litt.*, 1876.

(3) *Relation* de 1643.

(4) Marguerite devait être très jeune, son père s'étant marié en 1621. Guillaume Couillard (ou Couillart: on trouve le nom écrit de deux manières) est le deuxième laboureur canadien par ordre de dates. Il était un des Français restés au Canada pendant l'occupation de Québec par les Anglais, de 1629 à 1633. Sa postérité, en général dans une situation prospère, est assez nombreuse aujourd'hui pour qu'il fût possible de former un bataillon de 500 hommes avec les Couillard en état de porter les armes. *(Benjamin Sulte,)*

Belleborne : d'où la qualification de « Sieur de Belleborne » qui lui est donnée dans quelques documents du temps.

En octobre 1642, pendant qu'il était à Québec, où, depuis un ou deux mois, il remplaçait momentanément son beau-frère parti pour France, des Algonquins des Trois-Rivières avaient fait prisonnier un sauvage de la Nouvelle-Angleterre, dont la nation était alliée aux Iroquois, nos ennemis. Le malheureux devait être mis à mort, non pas sur le champ, mais après avoir subi au préalable tous les raffinements de torture en usage chez les Peaux-Rouges; en vain les agents français et les missionnaires intercédaient-ils en sa faveur : leur intervention ne faisait que redoubler la fureur des bourreaux. C'est alors qu'on envoya chercher Nicolet à Québec dans l'espoir que l'influence qu'il exerçait sur les sauvages pourrait sauver le prisonnier. Nicolet n'hésita pas; on faisait appel à son dévouement, et ce dévouement devait lui coûter la vie, mais laissons encore parler l'auteur de la *Relation* de 1643 :

« J'ajouteray icy un mot de la vie et de la mort de M. Nicollet, « interprète et commis de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle « France; il mourut dix jours après le Père Charles Raymbault, dé- « cédé le 22 octobre 1642.

. . . . . .

« M. Ollivier, commis général de Messieurs de la Compagnie, estant « venu l'an passé en France, ledit sieur Nicollet descendit à Québec « en sa place, avec une joye et consolation sensible qu'il eut de « se voir dans la paix et la dévotion de Québec, mais il n'en jouit pas « longtemps, car un mois ou deux après son arrivée, faisant un « voyage aux Trois-Rivières pour la délivrance d'un prisonnier sau- « vage, son zèle lui cousta la vie qu'il perdit dans le naufrage. Il « s'embarqua à Québec sur les sept heures du soir dans la chaloupe « de M. de Savigny, qui tiroit sur les Trois-Rivières. Ils n'estoient « pas encore arrivés à Sillery, qu'un coup de vent de nord-est, qui « avoit excité une horrible tempête sur la grande rivière, remplit la « chaloupe et la coula à fond après lui avoir fait faire deux ou trois « tours dans l'eau. Ceux qui estoient dedans n'allèrent pas incontinent « à fond, ils s'attachèrent quelque temps à la chaloupe. M. Nicollet « eut le loisir de dire à M. de Savigny : Monsieur, sauvez-vous, vous « sçavez nager, je ne le sçay pas, pour moy je m'en vas à Dieu, je « vous recommande ma femme et ma fille. — Les vagues les arra- « chèrent tous les uns après les autres de la chaloupe qui flottoit ren- « versée sur une roche. M. de Savigny seul se jeta à l'eau et nagea « parmi les flots des vagues qui ressembloient à de petites montagnes. « La chaloupe n'estoit pas bien loin du rivage, mais il estoit nuit « toute noire, il faisoit un froid aspre qui avoit desjà glacé les bords « de la rivière. Le dit sieur de Savigny, sentant le cœur et les forces

« qui lui manquoient, fit un vœu à Dieu, et peu après, frappant du « pied, il sent la terre, et, se tirant hors de l'eau, s'en vint à notre « maison à Sillevy, à demi-mort. Il demeura assez longtemps sans « pouvoir parler, puis enfin il nous raconta le funeste accident qui, « outre la mort de M. Nicollet, dommageable à tout le pays, lui avoit « perdu trois de ses meilleurs hommes et une grande partie de ses « meubles et de ses provisions. Luy et mademoiselle sa femme ont « porté cette perte signalée dans un pays barbare avec une grande « patience et résignation, à la volonté de Dieu et sans rien diminuer « de leur courage. Les sauvages de Sillery, au bruit du naufrage de « M. Nicollet, courent sur le lieu, et ne le voyant plus paroître en « tesmoignent des regrets indicibles. Ce n'estoit pas la première fois « que cet homme s'estoit exposé au danger de mort pour le bien et le « salut des sauvages. Il l'a fait fort souvent et nous a laissé des « exemples de l'estat d'un homme marié, qui tiennent de la vie « apostolique et laissent une envie au plus fervent religieux de « l'imiter. »

. . . . . .

Quelques jours après, le prisonnier fut racheté par le gouverneur des Trois-Rivières, et, une fois guéri des blessures que les Algonquins lui avaient faites, renvoyé dans son pays sous la conduite de deux sauvages chrétiens. Il est bien possible que le dévouement dont Nicolet avait fait preuve, et qui lui avait coûté si cher, ait contribué à sa délivrance.

Ainsi mourut, dans la force de l'âge, cet homme de bien, victime d'un accident vulgaire, après avoir échappé à mille dangers pendant dix-sept ans de vie dans les bois : on ne peut s'empêcher de rapprocher cette destinée de celle de Dumont D'Urville, périssant misérablement, dans un accident de chemin de fer, aux portes de Paris !

Deux frères de Jean Nicolet étaient venus de Cherbourg, le rejoindre dans la colonie : l'un, Gilles, né à Cherbourg (1), prêtre séculier, arrivé en 1635, la quitta en 1647 ; l'autre, Pierre, qui était marin, partit peu de temps après la mort de Jean. Pas plus que pour ce dernier, je n'ai trouvé aucune trace de ces deux individus dans les vieux titres que j'ai consultés à Cherbourg.

Nicolet n'a pas laissé de descendants de son nom au Canada. Sa veuve se remaria à Québec, en 1646, à un nommé Macard. Elle ne lui avait donné qu'une fille qui épousa Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny (2) ; plusieurs de leurs descendants occupent une belle place dans l'histoire du Canada. Jean Nicolet fut même pendant un

(1) C. W. Butterrfield, *loc. cit.*

(2) Il y a eu au Canada, dès les premiers temps de la colonie, des Le Gardeur, se distinguant les uns des autres par un nom seigneurial ajouté à leur nom patronymique. Appartenaient-ils à la famille Le Gardeur de Croisilles qui demeurait à Brillevast (canton de Saint-Pierre-Eglise)? Il y a tout lieu de le croire.

temps quelque peu oublié. La mort de Champlain, ai-je dit, avait fait abandonner les grands voyages dans le genre de celui qu'il avait accompli, et plus tard, quand ces expéditions furent reprises, l'attention ne se porta que sur ceux qui les avaient exécutées : on ne se souvenait plus de leur précurseur. Mais cette injustice a été amplement réparée; aujourd'hui Jean Nicolet est hautement reconnu comme celui qui a montré le chemin des Grands Lacs et des Territoires de l'Ouest, et ce n'est pas seulement au Canada qu'on lui a rendu la place qui lui est due : la Société historique du Wisconsin le considère comme le « Jacques Cartier » de ce pays-là (1).

Cherbourg peut encore revendiquer comme un des siens un homme qui a brillé d'un grand éclat dans l'histoire du Canada : le chevalier « Louis Hector de Callières », fils de « Jacques de Callières, seigneur « de Rochechellay et de Saint-Romald, maréchal de bataille des armées « du Roy », et de Madeleine Pottier », fille de Pottier, seigneur de Courcy, près Coutances. Les biographes le font naître à Cherbourg. D'abord capitaine au régiment de Navarre, puis capitaine des vaisseaux du Roi, il fut chargé de plusieurs missions au Canada qui lui firent beaucoup d'honneur et lui valurent, en 1684, le gouvernement de Montréal, et plus tard, en 1699, le gouvernement général de tous les établissements français de l'Amérique septentrionale. Pendant tout le temps qu'il exerça ces deux emplois, il eut à lutter à outrance contre les Anglais et leurs alliés les Iroquois. Il mourut à Québec, en 1703, dans la force de l'âge, « autant regretté, dit le Père Charlevoix, « que le méritait le général le plus accompli qu'eût encore en cette « colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus importants ser- « vices (2) ».

Henri JOUAN.

Cherbourg, octobre 1885.

(1) Benjamin Sulte. *Les Interprètes du temps de Champlain.*

(2) Jacques de Caillières (quelques biographes écrivent *Caillères, Caillières),* le père du chevalier, gouverneur de la ville et du château de Cherbourg, serait, d'après l'abbé Demons, « (Histoire de Cherbourg », *manuscrit de la bibliothèque de la ville)* né dans cette ville, et y serait mort en 1659, ou 1662; selon d'autres, il serait né et mort à Torigny. Il cultivait les belles-lettres, et a laissé plusieurs ouvrages. Il fut un des fondateurs de l'Académie de Caen. Outre le chevalier Louis-Hector, il avait un autre fils, François de Callières, seigneur de Rochechellay et de Gigny, né en 1645; mais la même incertitude existe sur le lieu de sa naissance : Torigny selon les uns, Cherbourg selon les autres. Il a attaché son nom au traité de Ryswick (1697) dont les négociations lui firent beaucoup d'honneur. Il mourut à Paris en 1717, laissant plusieurs ouvrages de prose et de poésie. Il était entré à l'Académie française en 1689.

Le gouverneur du Canada, Louis-Hector de Callières, était-il réellement né à Cherbourg? Il n'y aurait à cela rien d'impossible, si son père Jacques était venu résider, ainsi que le dit l'abbé Demons *(loc. cit.)*, en 1644, dans cette ville dont il devint gouverneur quelques années après. En tout cas, il n'y a guère à douter que ces trois personnages ne soient originaires du département de la Manche.

Note A. — 22 octobre 1637. — Traité de Mariage entre Jean Nicollet et Marg^te^ Couillart (1).

Furent présens en leurs personnes honnorable homme Jean Nicollet Commis et Interprette p^r^ Messrs de la Comp^e^ de la Nouvelle France fils de deffunct Thomas Nicollet messager ord^re^ de Cherbourg à Paris et Margueritte Delamer ses père et mère, le d. s^r^ Nicollet a présent dem^t^ à Québecq (2) pays de la Nouvelle France assisté de noble homme François Derré s^r^ de Gan (3) Commis general po^r^ Messrs de la Comp^e^ et associé avec icelle honnorable homme Ollivier Le Tardif Nicolas Marsollet, Noël Juchereau et Pierre de la porte tous demeurants au d. Quebecq d'une part.

Et Margueritte Couillart fille de honnorable homme Guilla^e^ Couillart et de Guillemette Hebert ses père et mère demeurant aussy au d. Quebecq aussy assisté de honnorables hommes Guilla^e^ hubout, Guilla^e^ Hebert et Marie Rollet mère grand de la d. Margueritte Couillart ses parents et amys d'aut^e^ part, lesquelles parties se sont promis et promettent respectivement d'un mutuel consentement et sans aucune Induction se prendre l'un l'aut^e^ par foy et Sacrement de Mariage selon les formes Ecclésiastiques et après Icelles faictes touttes fois et quantes quil plaira aux d. parties et à leur première commodité et par ce faisant le d. s^r^ futur espoux a donné et donne à la s. d. future espouse pour deniers dotaux la somme de deux mil livres a avoir et prendre sur ses biens tant meubles qu'Immeubles presens et advenir et en quelque part qu'ils puissent estre tant à la vieille que Nouvelle France et sur le plus apparens de ses biens en cas qu'il ny eust aucuns enfans yssus de leur shair, et apres son deces comme aussy luy a donné et donne en outre pour son douaire prefix au cas que douaire aye lieu tous et ung shacqun le revenu annuel tant de ces meubles qu'Immeubles et en ce qui pourra rester appres la d. somme de deux mil livres prise par preciput par la d. future espouse au cas qu'elle survive en quelque lieu que les s. dits biens soient scitués comme cy dessus a esté dict et sans que le droict coustumier puisse préjudicier au prefix cy dessus auquel la d. future espouse s'arreste dès a present. En considération et contemplation duquel mariage les d. Couillart et Hebert père et mère de la d. future espouse se sont obligés solidairement bailler au d. futur espoux

(1) La copie *officielle* de ce contrat m'a été envoyée gracieusement et gratuitement de Québec, sans que je l'eusse demandée, par M. J. Langelier, Archiviste de la province de Québec, par l'entremise de M. B. Sulte.

(2) Nicolet demeurait aux Trois-Rivières, mais comme il n'y avait pas de notaire dans cette localité, et que la future demeurait à Québec, on a, dans le contrat, considéré cette ville, comme le domicile du futur pour la circonstance. (Benj. Sulte.)

(3) François de Ré (il signait *Derré*), appelé « Monsieur Gand » dans plusieurs lettres de l'époque. (Benj. Sulte.)

APR 12 1956

touttes fois et quantes quil luy plaira la somme de neuf cens livres par manière d'avancement de succession laquelle somme luy sera présentée sur le droit successif quelle pourra avoir de ses d. père et mère après leurs décès et au cas que la s. d. future espouse précédast le susd. futur espoux sans hoirs yssus de leur shair Icelluy sera obligé rendre pareille somme de neuf cens livres aux héritiers et ayans cause de la d. future espouse laquelle sera enbrousser par les d. Couillart et Hebert selon que a sa condition appartient et selon leur pouvoir et commodité et l'entretien de quoy et de ce que dessus les dictes parties se sont respectivement obligés par les clauses et conditions portés par le présent Contract soubs hypotecque de tous et shacuns leurs biens meubles Immeubles presents et advenir faict en présence de Claude Estienne et Etienne Racine Tesmoings demeurant au d. Quebec lesquels ont signé en la minutte des présentes avec les parties parents et amis cy dessus le Vingt deuxiesme d'Octobre mil six cent trente sept.

Nicollet (paraphe)
la marq du sd Couillart
Marguerite Couillard
Guillemette hebert
la marcq du sd hubout
Guillaume hebert
Marie rollet
Derré (paraphe)
Marsolet
Le Tardif (et paraphe)
Juchereau (et paraphe)
De Laporte et paraphe claude Estienne
Racine (et paraphe)
Inventorié ung avec paraphe
Paraphé ne varietur
Verrier Vre Genl
Du Laurent, Greffr.

Pour copie conforme à la minute trouvée dans l'Étude de feu Mtre J. Guitet (1), Notaire pour cette partie de la Nouvelle France maintenant appelée Province de Québec, déposée dans les Archives de ce District, vidimée et collationnée par nous soussignés, Gardiens d'icelles et Protonotaires de la Cour Supérieure à Québec, le Dix-huitième jour de Juin, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BURROUGHS & CAMPBELL.

(1) Le notaire Jean Guytet, ou Guitet, a fait des actes à Québec en 1637 et 1638. Dans l'un d'eux, il s'intitule « notaire et commis greffier ». Le contrat de Mariage de Nicolet ne porte pas le nom de Guitet, mais la pièce a été trouvée dans son greffe, et reconnue comme étant de lui par Du Laurent, notaire et greffier à Québec, de 1734 à 1759, et le vicaire-général Verrier. (Benjamin Sulte.)

ıf cens livres
me luy sera
es d. père et
ıse précédast
Icelluy sera
héritiers et
enbrousser
appartient et
et de ce que
ır les clauses
ecque de tous
advenir faict
ings demeu-
résentes avec
l'Octobre mil

Étude de feu
velle France
Archives de
és, Gardiens
ébec, le Dix-

PBELL.

en 1637 et 1638.
rat de Mariage
ouvée dans son
effier à Québec,